



LES DIFFERENTS TYPES D'AIDES SOCIALES

Si vous payez un loyer ou remboursez un prêt pour votre logement (résidence principale), et si vos ressources sont modestes, vous pouvez bénéficier de l'une des quatre aides au logement mentionnées ci-dessous. Elles ne sont pas cumulables. L'ordre de priorité est le suivant : APL, ALF, ALS, ALT.

APL / ALF / ALS / ALT
Renseignements

APL

L'aide personnalisée au logement

► concerne le locataire dont le logement neuf ou ancien fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'Etat.

L'Etat fixant, entre autres, l'évolution du loyer, la durée du bail, les conditions d'entretien et les normes de confort ;

► concerne l'accédant à la propriété ou le propriétaire, ayant contracté un prêt d'accession sociale (PAS), un prêt aidé à l'accession à la propriété (PAP) ou encore un prêt conventionné (PC) pour l'acquisition d'un logement neuf ou ancien, avec ou sans améliorations, l'agrandissement ou l'aménagement, du logement.

ALF

L'allocation de logement à caractère familial

► concerne les personnes qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'APL et qui ont des enfants (né ou naître) ou certaines autres personnes à charge, ou forment un ménage marié depuis moins de cinq ans, le mariage ayant eu lieu avant les 40 ans de chacun des conjoints.

ALS

L'allocation de logement à caractère social

► s'adresse à ceux qui ne peuvent bénéficier ni de l'APL, ni de l'ALF.
La plupart des conditions d'ouverture du droit sont identiques pour ces trois prestations.

ALT

L'allocation de logement temporaire

► concerne les personnes aux ressources très faibles voire nulles.

L'ALT est accordée pour des logements destinés à des personnes qui, logées à titre temporaire, soit n'ont pas accès aux aides personnelles au logement de droit commun, soit ne sont pas accueillies en centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

Où se renseigner à Vénissieux ?

Centre social Eugénie-Cotton

23, rue Georges-Lyvet
04 78 70 19 78

- Le mardi
- de 8h30 à 12 heures
- de 13h30 à 16h30

Centre social Roger-Vailland

5-7, rue Aristide-Bruant
04 78 70 16 74

- Le jeudi
- de 8h30 à 12 heures
- de 13h30 à 16h30

Antenne de Travail social CAFAL

19, Bd Lénine
04 78 70 75 51

- Le vendredi
- de 8h30 à 12 heures
- de 13h30 à 16h30

Caisse d'Allocations familiales de Lyon

67, boulevard Vivier-Merle - 69409 Lyon cedex 3

04 72 68 70 45

▶ du lundi au vendredi de 8 heures à 16 heures